



Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 10 septembre 2019.

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental,
Madame la Directrice académique,**

Monsieur le Ministre est attaché à la réussite de tous les élèves, cela tombe bien : les enseignant-e-s de ce pays aussi ! Pourtant, il ne nous facilite pas la tâche. Cette rentrée se présente dans un contexte social particulièrement dégradé. Elle fait suite à une année scolaire qui a connu de nombreuses mobilisations, tant les attaques contre l'Éducation Nationale et plus largement la Fonction Publique ont été fortes. La Loi Fonction Publique a été votée pendant les congés d'été, mettant à mal les principes fondamentaux de nos professions.

Dans le premier degré, concernant la carte solaire, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance permettrait de comptabiliser les élèves d'ULIS dans les effectifs des écoles ? Pas de chance, les décrets ne sont pas parus et cela ne sera donc pas pris en compte pour cette carte scolaire. Cette vieille revendication de la FSU 91 concerne une vingtaine d'écoles dans le département.

Sur les créations à réaliser, une petite musique se fait entendre : il faudrait que l'ouverture procure un réel bénéfice dans l'accueil des élèves. Le simple fait d'abaisser les effectifs des classes à moins de 31 en maternelle et 27/28 en élémentaire n'est-il donc pas suffisant ?

De même, la création des PIAL semble se dérouler dans l'improvisation absolue. L'administration est encore à la recherche de référents. Pire, les AESH ne sont pas informé-e-s des possibles conséquences de ce nouveau dispositif, surtout en termes de mobilité et de flexibilité, et s'inquiètent déjà de la manière dont ils/elles vont pouvoir l'assumer, beaucoup n'étant pas véhiculé-e-s.

Sur la juste reconnaissance du travail des personnels, ce gouvernement n'est pour rien dans l'augmentation de 300 euros annuels en moyenne ; il nous a fait même perdre cette somme cette année en retardant d'un an l'entrée en vigueur des maigres dispositions du PPCR en 2018.

Enfin, puisque « nous devons aux familles d'agir selon un principe de vérité », rappelons que ni l'évangélisation neuroscientifique que nous subissons, ni les évaluations nationales orientées n'ont fait la preuve de leur validité. Le retour aux programmes de 2008, notamment pour la maternelle, constitue même un danger. Les dernières évaluations internationales ont testé la génération *Châtel/Blanquer* et les résultats n'étaient pas glorieux...

Le second degré n'est pas non plus épargné.

En lycée, les réformes des trois voies et du bac, combattues et condamnées par les professeurs, se mettent pourtant en place à marche forcée en cette rentrée. Témoins les lycées L'Essouriau aux Ullis et Einstein à Ste Geneviève-des-Bois.

En collège, les effectifs sont pléthoriques et nombreux sont les collègues confrontés à des problématiques de locaux et de travaux. On ne citera ni l'exemple du collège Camus à Brunoy, contraint à la rentrée d'organiser une circulation spécifique des élèves et des personnels, ni l'exemple du collège Pasteur à Longjumeau, dépourvu de mobilier dans ses préfabriqués le jour de la pré-rentrée. Nous restons par ailleurs très vigilants sur la question de la mutualisation des ouvriers de maintenance et sur celle de l'externalisation de l'entretien dans les 9 collèges pilotes.

Enfin, la sectorisation étant à l'ordre du jour, nous en profitons pour insister sur la nécessité d'une méthodologie cohérente respectant un dialogue entre les différents acteurs. Il est aussi essentiel à nos yeux d'être attentifs à la question des transports et à celle de la mixité sociale, car jusqu'à aujourd'hui, le compte n'y est pas, loin s'en faut !

Concernant le point mis à l'ordre du jour sur les « propositions de dotation de fonctionnement des collèges 2020 », nous ne sommes pas dupes : la stagnation des dotations n'est, en réalité, qu'une baisse déguisée. Et les élèves essonniens, sans conteste, voient leurs droits à l'éducation et à la culture limités. Toujours sur ce point, nous constatons enfin qu'aucun chiffre précis n'est donné dans les documents reçus avant le présent CDEN. L'opacité ne doit pas être la règle : d'une part, nous ignorons quelles sont les dotations par établissement ; d'autre part, le flou est entretenu sur les modalités d'attribution des subventions allouées aux collèges du département.

Les années se suivent, et malheureusement se ressemblent. Les conditions pour préparer, sereinement et correctement, ce premier CDEN de l'année scolaire, ne sont, une fois encore, pas réunies. Pourtant, pour des raisons évidentes d'organisation, de préparation et de bon fonctionnement du dialogue et du CDEN, nous n'avons eu de cesse, les années précédentes, de réclamer des délais décents, tant pour les convocations que pour les documents. Or, une fois encore, nous sommes obligés de travailler dans l'urgence, quatre jours week-end compris, c'est trop peu, bien trop peu.

D'autre part, nous rappelons notre volonté de dissocier les CDEN premier et second degrés pour éviter des réunions d'une trop longue durée, et surtout, nous appelons de nos vœux, la tenue de CDEN spécifiques au Second degré pour toutes les questions relevant du Conseil départemental.

Le CDEN, rappelons-le, est la seule instance où le Conseil départemental peut consulter les représentants des personnels titulaires de l'État, les représentants des usagers et les représentants des collectivités territoriales. Leur désignation résulte d'un processus démocratique. Force est de constater que cette instance n'est pour l'instant pas suffisamment prise au sérieux, puisque vous nous imposez des ordres du jour démesurés, où les questions relevant de votre compétence ne sont pas examinées de façon approfondie. Est-ce votre conception de la démocratie et du rôle que doivent y jouer les « corps intermédiaires », tels que les organisations syndicales ou les associations de parents d'élèves ?

Dans ces conditions, nous demandons pour le moins et solennellement que le point sur les dotations soit retiré de l'ordre du jour, pour être évoqué dans un CDEN ultérieur, qui lui sera spécifiquement consacré.